

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 22 avril 2026

Mercredi 22 avril 2026 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de M. Pierre CHOUVY, Maire.

Présents : M. CHOUVY Pierre, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme PERRAUDIN Nathalie, Mme MELESVILLE Marie, Mme FOURNET-FAYAS Noelle, M. PERRAUDIN Jean-François, M. COUPERIER Lilian, M. VALLEIX Denis et M. CHAPUIS Eric.

Absents : M. THOMAS Patrick.

Secrétaire de séance : M. PERRAUDIN est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 :

Monsieur Pierre CHOUVY, Maire, présente le Procès-Verbal du Conseil du 20 mars 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Accessibilité Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur Julien MILLON, architecte, relatif à la régularisation administrative de l'accessibilité de la Salle des Fêtes pour les PMR. Le dossier est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal et Monsieur MILLON va se charger déposer la demande d'autorisation de travaux.

3. Rue Martagère à sens unique :

Les délégués à la commission Sécurité se rendront sur place le mercredi 29 avril à 19h et proposeront la solution leur semblant la plus adaptée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4. Poursuite des travaux de l'église :

La société ACA Architectes & Associés a posé des témoins sous le porche de l'église et doit nous en fournir les justificatifs qui seront transmis à la Fondation du Patrimoine afin de prouver que des travaux sont bien en cours.

5. Subventions aux associations :

Deux associations nous ont fait parvenir une demande de subventions :

Authentique MT63 pour des travaux réalisés sur une passerelle de la commune d'Espirat, ainsi qu'une proposition de réparation d'une croix de chemin sur la commune de Chas. Les travaux de la passerelle ont déjà été financé par la commune d'Espirat, et l'employé communal de Chas a déjà commencé la réfection de la croix.

Le Foyer Rural a organisé un repas pour ses 50 ans dont seuls les adhérents ont été les bénéficiaires. Il aurait fallu donner l'opportunité de participer à toutes les personnes de la commune pour éventuellement bénéficier d'une subvention.

Les deux demandes ont été refusées à l'unanimité.

6. Prix du loyer de l'appartement de l'ancienne école :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le loyer pour le logement au sein de l'ancienne école, sachant que l'appartement est de 83m² environ, composé de 3 chambres, cave, stationnement.

Il propose que le montant du loyer soit fixé à 800€ hors charges.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification des bases d'imposition et des allocations compensatrices (feuillet 1259).

Compte tenu de la difficulté à équilibrer le budget, elle propose de maintenir les taux d'impositions de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (bâti)

	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit 2026 fiscal
Taxe Foncière Bâti	296 200	37.16 %	110 068
Taxe Foncière non Bâti	19 700	110 %	21 670
Taxe d'habitation	29 200	10.08 %	2 943
Total du Produit Fiscal attendu			134 681

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux 2026.

8. Désignation d'un délégué EPF et SBA :

Les délégués de l'EPF SMAF et du SBA seront désignés par Billom Communauté. Monsieur le Maire demande si des conseillers souhaitent être candidat pour représenter la Communauté de Communes dans ces syndicats.

Monsieur Eric CHAPUIS se propose pour l'EPF.
Madame Nathalie PERRAUDIN se propose pour le SBA.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9. Report des congés de Monsieur Mohand AGAOUA :

Leur report est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal à condition que la totalité des congés soit soldée avant la fin de l'année.

10. Statut SIVOS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'acceptation des Statuts du SIVOS;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du SIVOS. Le nombre de délégués tiendra désormais compte de la population de chaque commune adhérente suite à la délibération prise par le comité syndical en date du 10 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision du SIVOS.

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat.

11. Désigner des responsables des locations :

Monsieur le Maire propose de nommer des responsables pour les locations, comprenant la Salle des Fêtes (état des lieux entré et sorti, problèmes divers durant la location, etc.).

Madame VILLENEUVE Catherine, Monsieur COUPERIER Lilian et Monsieur CHAPUIS Éric se proposent pour cette tâche, le Conseil Municipal approuve ces candidatures à l'unanimité.

12. Étude de sol pour vente d'un terrain BONNET :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au projet de vente de la parcelle B1572 de l'Impasse du puits, il convient de faire une étude de sol qui est obligatoire bien que n'ayant pas été prévue au départ. Cette étude sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation de cette étude de sol et un devis sera demandé à l'entreprise Alpha BTP.

13. Questions diverses :

Aire de jeux : un banc sera installé près du jeu pour enfant.

La sécurisation du dévidoir de l'étang est à étudier.

Envisager de re-sceller un des poteaux situés sur le muret près du lavoir.

Faut-il envisager de réaliser un plan de sauvegarde ? La question sera posée aux communes voisines.

Villes et villages fleuries : l'éventuelle adhésion sera examinée ultérieurement.

La séance a été levée à 22h20

Le secrétaire de Séance,
Jean-François PERRAUDIN



Le Maire,
Pierre CHOUVY

